

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. Le 12^{ème} Tournoi FIDE des Fous Furieux de FONTENAY Le FLEURY (-2400 ELO) est organisé par le Club d'Echecs de Fontenay Le Fleury. Il est réalisé sous la forme d'un tournoi système suisse qui comporte 5 rondes.
2. **Date :** **samedi 14 février 2026 : pointage de 9h15 à 9h45.**
1^{ère} ronde à **10h00** 2^{ème} ronde à **14h00** 3^{ème} ronde à **17h30**
dimanche 15 février 2026 :
4^{ème} ronde à **10h00** 5^{ème} ronde à **14h00** **Remise des Prix à 18h00**
3. **Lieu :** Salle VOLTAIRE Place du 8 mai 1945, à coté de la Mairie, 78330 Fontenay Le Fleury
4. Le tournoi est ouvert à tous les sportifs catégories adultes et jeunes licenciés A pendant la saison en cours. **Il est qualificatif pour le Championnat d'Île de France pour le premier yvelinois licencié dans un club régulièrement affilié à la FFE.**
5. Les droits d'inscription sont de 20 € (30 € sur place), 15 € pour les moins de 20 ans (20 € sur place).

II – REGLES, CLASSEMENT

6. **Cadence :** La cadence Fischer est de **1 heure + 30 secondes par coup achevé.** Les parties seront comptabilisées pour le classement **Elo FIDE de mars 2026.** Le tournoi est homologué FIDE. Homologation n°70694 accordée par la FFE.
7. Les règles applicables sont celles de la FIDE janvier 2023. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Madras, Inde).
8. L'appariement est fait au système suisse accéléré système de Haley. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme Papi. **Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.**
9. **FORFAITS :** On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout sportif faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Juridique de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au **06 72 58 56 71** en précisant le nom.
10. Un sportif apparié qui **arrive plus de 30' après le début de la ronde dans la salle de jeu perd la partie par forfait.**
11. Un sportif dont le téléphone ou tout autre appareil électronique émet un son pendant la partie perdra la partie.
12. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi point et chaque partie perdue zéro point.
13. Les départages sont (dans l'ordre), **le Buchholz, puis la Performance puis le Nombre de victoires.**
14. Le sportif ou la sportive qui se trouve en tête du classement général à la fin du tournoi est déclaré(e) Vainqueur.
15. Le nombre de participants sera divisé en groupes d'environ 10 joueurs classés selon le ELO. 3 prix au général seront distribués ainsi que 3 prix pour chacun des groupes constitués. **Le premier groupe concourt pour les prix au général uniquement.** Les prix seront attribués, en cas d'égalité de points de partie, aux joueurs ayant le meilleur départage. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur recevra le prix le plus important auquel il a droit. La liste des prix sera affichée avant le début de la ronde 3. **NE PEUVENT RECEVOIR UN PRIX QUE LES JOUEURS PRESENTS À LA REMISE DES PRIX.**

III – DIVERS

16. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.
17. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans tout le bâtiment. L'usage des téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication dans l'aire de jeu est passible d'un avertissement. Ils devront être éteints.
18. Le tournoi est arbitré par Patrick CLAISSE, Arbitre Fédéral Open 2 agréé FIDE : A02304.
19. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.